

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mai 2005
(convocation du 13 mai 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. FERILLOT Michel
M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 15)
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent
M. FAVROUL Jean-Pierre à Mme. PUJO Colette
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. HERITIE Michel à M. HOUDÉBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. LOTHaire Pierre à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. REBIERE André (à partir de 10 H 30)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. GELLE Thierry
Mme PARCELIER Muriel à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 H 30)
M. PONS Henri à M. POIGNONEC Michel
Mme. RAFFARD Florence à M. QUERON Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. BOBET Patrick
Mme TOUTON Elizabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 11 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Programme Local de l'Habitat - PACT Habitat et Développement de la Gironde -
Participation de la Communauté Urbaine - Décision - Autorisation**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Créé en 1955, le PACT Habitat et Développement est une association « loi 1901 » qui intervient dans le domaine du développement local et de l'habitat et met au cœur de ses valeurs la dimension humaine dans le droit du maintien à domicile et de l'accès au logement pour tous.

Plus particulièrement centrée sur la réhabilitation du parc existant dans le département de la Gironde, cette association intervient sur la totalité de la chaîne immobilière : du projet territorial à la gestion immobilière en assurant des missions diverses et complémentaires de conseil, montage d'opérations, maîtrise d'œuvre et accompagnement social des ménages.

La Communauté Urbaine soutient son activité depuis 1996 et souhaite aujourd'hui inscrire cette participation dans le cadre de la convention d'objectifs ci-dessous présentée :

Contenu des missions :

De par ses missions courantes, le PACT H&D est un opérateur central pour la mise en œuvre du programme d'actions du PLH.

Il est convenu que le PACT H&D participera à l'observatoire du PLH par l'exploitation des données issues de sa pratique de terrain et par sa participation aux ateliers de réflexion mis en place sur des thématiques recouvrant ses champs d'intervention.

Vu la convention d'application du PLH, la contribution du PACT H&D, dans le cadre du présent contrat sera concentrée sur les actions suivantes :

1. au titre du développement d'une offre nouvelle diversifiée et de qualité
 - le PACT H&D est un opérateur majeur de la production d'une offre locative privée à loyers maîtrisés.
Il est rappelé que ce dernier est missionné par le Plan Départemental (PDALPD) pour la mise en oeuvre du Programme Social Thématique (PST) à l'échelle du Département.

Dans le cadre du PLH, et compte tenu des objectifs du Plan de Cohésion Sociale, il est convenu que ce dernier veillera à intensifier sa production d'une offre conventionnée sur le territoire communautaire par l'exercice de ses missions d'information, de conseil et d'accompagnement des propriétaires bailleurs, en mobilisant les nouvelles modalités du dispositif de conventionnement définies par la loi de cohésion sociale du 19 janvier 2005.

- en matière de promotion d'une offre en accession sociale, il est indiqué que le PACT H&D, mandaté par la fédération nationale des PACT Arim, étudie les conditions de réalisation de formules innovantes en matière d'accession sociale sécurisée. Ce travail concourt au partenariat entre le mouvement PACT et la Fédération Nationale des Sociétés coopératives HLM.

Il est convenu que les conclusions de cette mission seront communiquées dans le cadre du PLH.

2. au titre de la revalorisation du parc existant :

- en matière de régénération des quartiers anciens, le PACT H&D est prestataire de missions d'études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre des opérations de sortie d'insalubrité. Il intervient notamment pour le compte de la SEM In'Cité ou pour des particuliers dans le cadre de l'OPAH – RU du centre historique.

De plus, il contribue à la sécurisation des propriétaires bailleurs privés qui réalisent des logements sociaux en assurant une gestion locative sociale adaptée au travers de son service immobilier : le SIRE. Le SIRE est également partenaire de la SEM In'Cité pour faciliter le relogement des ménages concernés par les opérations de réhabilitation sur le territoire de l'OPAH-RU du Centre Historique de Bordeaux.

- en matière de restructuration d'ensembles d'habitat collectif, le PACT H&D participe au renouvellement urbain de ces quartiers par la conduite de missions d'études et de suivi- animation sur des copropriétés identifiées au PLH comme nécessitant des actions de prévention.

A ce jour, le PACT H&D est prestataire sur les copropriétés de Lancelot, Lahire et Madrigaux situées dans le quartier de Thouars à Talence ainsi que sur la copropriété des Acacias dans le quartier de Saige à Pessac.

3. au titre des actions thématiques spécifiques du PLH :

- le logement des personnes âgées et des personnes handicapées :

Le PACT H&D participe au développement d'une offre de logement adaptée aux besoins des personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie selon deux registres :

- d'une part, au travers de son activité courante d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des opérations d'adaptation de logements,

- d'autre part, via la définition en 2005, avec le Groupement pour l'insertion des personnes handicapées Physiques (GIHP Aquitaine) d'un pôle ressources sur l'habitat accessible en Gironde qui développera deux types d'actions :

1. la mise en œuvre d'une « bourse au logement accessible » pour faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande,
2. l'élaboration d'un référentiel sur l'habitat accessible pouvant servir de socle à la définition de cahier des charges pour l'octroi de subventions aux maîtres d'ouvrages publics ou privés d'opérations de construction ou de réhabilitation.

Il est convenu que le PACT H&D transmettra dans le cadre de son bilan annuel un rapport détaillé de l'avancement du projet et contribuera à la connaissance de la demande et de l'offre en logement accessible sur le territoire communautaire.

- l'accueil et l'habitat des gens du voyage

Le PACT H&D, en association avec le bureau d'études spécialisé GIE CATHS, développe une ingénierie spécifique à la problématique du logement des gens du voyage.

En matière d'accueil, le groupement est prestataire du suivi du Schéma Départemental d'Accueil en Gironde. Il est notamment chargé d'accompagner les communes dans la recherche de sites adaptés et pour l'aménagement des aires d'accueil.

En matière d'habitat des populations sédentarisées, le groupement PACT H&D/CATHS assure l'animation de missions de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour la recherche de solutions d'habitat adaptées aux besoins et souhaits des ménages concernés.

A ce jour, leur mission porte sur 3 des sites d'implantation actuellement recensés dans l'agglomération : le site du Chay et des Ardilliers au Taillan-Médoc, le site du petit Lacanau à Blanquefort, et celui de Bellevue à Mérignac.

Il est précisé que la Communauté urbaine participe au financement de la phase de diagnostic de ces missions dans le cadre de conventions spécifiques.

Budget et plan de financement

Le budget prévisionnel 2005 s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes
Dépenses de personnel	1 118 764,00	Produits d'exploitation
Charges externes	311 410,00	Dont
Charges de gestion courante	1 500,00	Cotisations 10 000,00
	10 360,00	Produits d'activité 868 800,00
Charges financières	2 000,00	Subvention EIE 38 000,00
Charges exceptionnelles		Participation CUB 220 000,00
Dotations au amortissements et provisions	39 000,00	Participation Ville de Bordeaux 187 674,00
Impôts et taxes	72 067,00	Participation CG 33 16 000,00
	209,00	Participations Communes 48 600,00
Excédent de l'exercice		Produits de gestion courante 3 000,00
Total	1 555 310,00	Produits financiers 3 236,00
		Produits exceptionnels
		Total 1 555 310,00

La participation de la Communauté Urbaine s'élève à 220 000,00 euros au titre de l'exercice 2005, soit près de 14 % des recettes budgétaires de l'association.

Cette participation est stable avec une augmentation moyenne de 1 % par exercice.

Les modalités de versement de la participation communautaire sont détaillées dans la convention d'objectifs ci-annexée.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER

- du versement d'une participation d'un montant de 220 000,00 euros au PACT 33 dans le cadre de la convention d'objectifs ci-annexée,
- de l'imputation des crédits correspondants au budget de l'exercice en cours au compte 6574 - chapitre 65 - fonction 72 D 630.

AUTORISER

Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. VÉRONIQUE FAYET

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
23 JUIN 2005